

**Routes nationales : pour un achèvement rapide du réseau suisse
et en particulier de l'A16 (Boncourt - Bienne) et de l'A5 (contournement de Bienne)**

Résolution commune à l'attention des Autorités fédérales

adoptée par
le **Parlement de la République
et Canton du Jura**,
le 23 février 2005 à Delémont

et par
le **Conseil régional du Jura
bernois et de Bienne romande**,
le 23 février 2005 à Moutier

Préambule

Les autoroutes A16 Transjurane (Boncourt - Bienne est) et A5 (contournement de Bienne) sont des axes de communication essentiels au développement économique et social du nord-ouest de la Suisse, et en particulier du canton du Jura, du Jura bernois et de l'agglomération biennoise.

Ces deux tronçons du réseau suisse des routes nationales constituent en outre un itinéraire complémentaire à celui de l'A2 par Bâle pour relier le nord/nord-ouest de la Suisse à l'Union européenne.

L'achèvement rapide de l'A16 et de l'A5 est donc primordial tant pour les liaisons entre la Suisse et l'Europe que pour le développement des régions que ces deux autoroutes traversent.

Constat

Les mesures d'économies contenues dans le programme d'allègement budgétaire 2004 des finances fédérales actuellement en discussion aux Chambres fédérales constituent des menaces importantes quant à l'octroi de crédits pour la construction des routes nationales, en particulier pour les années 2006 et 2007. La réalisation de l'A16 et de l'A5, qui a déjà subi par le passé les effets de différentes coupes budgétaires, pourrait être à nouveau retardée, avec des conséquences néfastes pour l'économie et le développement des régions du canton du Jura, du Jura bernois et de Bienne.

Résolution

Le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional du Jura bernois et de Bienne romande demandent aux Autorités fédérales, dans une démarche commune concrétisée par la présente résolution, que la Confédération

- s'engage à achever dans les meilleurs délais le réseau des routes nationales en respectant les délais du 7^e programme d'investissements à long terme adopté en 2003, qui prévoit les ouvertures suivantes :
 - A16, canton du Jura : 2014
 - A16, Jura bernois : 2015
 - A5, contournement de Bienne : 2016
- et tienne compte, dans le cadre des mesures d'économies dans le secteur des routes nationales, des situations particulières du canton du Jura, du Jura bernois et de Bienne, régions qui connaissent déjà un retard important sur le plan de l'accessibilité routière aux réseaux suisse et européen.

Delémont, le 23 février 2005

Moutier, le 23 février 2005.